



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 17068

Texte de la question

M. Philippe Armand Martin (Marne) appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la nécessaire valorisation de la formation professionnelle au sein de notre système éducatif. Il appert aujourd'hui que de nombreux emplois qualifiés demeurent non pourvus dans des secteurs tels que la restauration, l'hôtellerie, la boulangerie, ou des métiers sociaux comme les aides puéricultrices, les auxiliaires de vie pour personnes âgées, ainsi que les métiers du bâtiment (maçons, couvreurs...), faute d'une main-d'oeuvre qualifiée. De plus, il a été relevé par les professionnels concernés que la formation professionnelle ne répondait pas toujours aux réalités de l'exercice de ces professions. En ce sens, il serait souhaitable que des périodes plus longues de stages en entreprises puissent être mises en oeuvre car elles répondent à une meilleure connaissance des futurs métiers. Ce double constat est d'autant plus regrettable qu'il compromet, à court terme, la pérennité de nombreux commerces et PME, alors même qu'ils participent largement au maintien d'un tissu économique de proximité sur l'ensemble du territoire. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures que le Gouvernement entend adopter pour mettre en oeuvre une véritable formation professionnelle associant un métier, pour répondre aux besoins des entreprises, et une formation, qui valorise l'individu.

Texte de la réponse

La qualité de l'enseignement professionnel et la valeur des diplômes auxquels il conduit sont souvent évoquées par les professionnels. Les observations oscillent entre deux exigences compréhensibles : celle d'un besoin de jeunes opérationnels dès la sortie de l'école et celle d'un besoin de jeunes dont la culture générale doit permettre une adaptation aux évolutions. La demande varie selon la taille, l'organisation, l'activité ou le niveau technologique de l'entreprise. L'éducation nationale, qui a la responsabilité de définir les diplômes nationaux, s'efforce de prendre en compte de manière optimale ces différents besoins. Ainsi, tous les diplômes sont conçus ou renouvelés en partenariat avec les branches professionnelles dans le cadre des commissions professionnelles consultatives ; le référentiel des activités professionnelles, document constitutif de chaque diplôme (du CAP au BTS), décrit les activités professionnelles exercées dans l'entreprise. Fruit d'une analyse prospective des activités et des emplois occupés, ce document est toujours conçu avec des professionnels experts du champ étudié et la formation se fonde sur ce document de référence. Compte tenu de la diversité des demandes des professionnels, des publics accueillis et des objectifs poursuivis, l'enseignement professionnel ne peut proposer une formation de masse en adéquation parfaite avec les exigences disparates des entreprises. La recherche d'une bonne adéquation entre une culture générale suffisante et une formation professionnelle assez large et efficace se pose, de façon récurrente, à tous les niveaux de qualification. Une période d'adaptation à l'emploi est donc toujours nécessaire. Aussi les diplômes évoluent-ils considérablement. Ils sont régulièrement actualisés ou renouvelés pour tenir compte des demandes des professionnels. Ainsi, le CAP vient de faire l'objet d'une refonte complète pour lui redonner toute sa lisibilité et mieux assurer sa finalité professionnelle. Cette réforme s'est traduite par une augmentation de la durée de la formation en entreprise (12 à 16 semaines), par l'intégration, pour partie, des enseignements généraux dans les unités professionnelles, par le recentrage du contenu sur le

coeur du métier ; le BEP a été dissocié du CAP. Moins professionnalisant, il donne une qualification non pour un métier donné mais pour un ensemble d'activités relevant d'un même secteur professionnel et vise principalement la poursuite d'études en baccalauréat professionnel. Sa rénovation est prévue. En ce qui concerne les secteurs évoqués, les emplois se situent principalement au niveau V. Les besoins importants de qualification à ce niveau et l'évolution de l'organisation du travail ont conduit à engager la rénovation de nombreux CAP de ces secteurs. Ainsi, cinq CAP de l'alimentation et de la restauration, seize CAP du bâtiment et un CAP du secteur social (petite enfance) viennent d'être rénovés. Ce travail est poursuivi pour sept BEP de ces mêmes secteurs. Toutes les formations conduisant aux diplômes de la voie professionnelle supposent la participation active des professionnels. Or ceux-ci méconnaissent souvent l'implication de leurs représentants à toutes les étapes du système de formation et l'importance de leur propre rôle en termes de formation. En effet, la formation en entreprise occupe une place non négligeable dans la préparation aux diplômes, qu'ils soient préparés par l'apprentissage ou par la formation sous statut scolaire. Pour que la formation professionnelle soit efficace, il importe que ces périodes en entreprise soit effectivement de vraies périodes de formation et non seulement des périodes d'observation ou d'application. Sans doute le recrutement d'élèves dans les formations professionnelles des secteurs évoqués est-il préoccupant, et les abandons sont nombreux. L'orientation vers ces formations se fait souvent à la suite d'échecs au collège. Il importe donc de faciliter l'accès aux filières de la voie professionnelle. L'amélioration de cet accès fait l'objet de divers chantiers qui conduisent notamment à organiser l'information des enseignants de collège, des parents et des élèves (par exemple, tous les enseignants de collège feront un stage en lycée professionnel dans le cadre de leur formation initiale) ; revoir l'enseignement de la technologie en collège de façon à introduire des activités et des modes d'enseignement qui sont ceux des formations technologiques et professionnelles, mais aussi de façon à diversifier les contenus et assurer une meilleure progressivité et continuité avec les objectifs de seconde professionnelle, diversifier les parcours de formation avant le cycle d'orientation du collège (les dispositifs en alternance permettent à des élèves de collège de réussir en apprenant autrement et de leur faire connaître différents métiers) ; permettre aux élèves d'affiner leur projet d'orientation vers la voie professionnelle dans le cadre de classes de troisième diversifiées, et notamment de la classe de troisième préparatoire à la voie professionnelle, en lycée professionnel ou en collège. L'adaptation de la durée de la formation est également encouragée. Ainsi, afin de favoriser l'accueil de jeunes de la voie générale et technologique qui désirent rejoindre la voie professionnelle, des cursus de formation de durée variable sont proposés. D'autres mesures contribuent également à valoriser et dynamiser l'enseignement professionnel : le développement des lycées des métiers, destinés à accueillir des publics de statuts différents et à offrir une cohérence des cursus. L'accent est mis sur l'engagement dans une démarche qualité ; le renforcement de la concertation avec les partenaires régionaux. Dans le contexte de la nouvelle étape de décentralisation, les évolutions de la carte des formations se feront davantage en liaison étroite avec les régions, dans le cadre des plans régionaux de développement de la formation professionnelle (PRDFP). Voici donc quelques-uns des nombreux chantiers mis en oeuvre pour contribuer à la valorisation de l'enseignement professionnel, et notamment des filières de l'artisanat. Cependant, cette revalorisation ne peut, à elle seule, résoudre les difficultés de recrutement des entreprises. Les pénuries de main-d'oeuvre restent d'actualité alors même que plus de 9 % de la population active est au chômage et que nombre d'observateurs et d'analystes du marché du travail font valoir qu'une adéquation totale du système de formation aux besoins des entreprises est utopique. En effet, le marché du travail ne se résume pas à une simple confrontation entre offre et demande d'emploi. Il tient aussi à la façon dont les demandeurs d'emploi perçoivent les métiers et les secteurs d'activité, et à la représentation qu'ont les entreprises du travail. C'est ce qui ressort notamment d'une étude réalisée par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) sur les difficultés de recrutement dans les métiers du bâtiment, de l'hôtellerie-restauration et de divers métiers des métaux et de l'électricité. Le bâtiment, par exemple, connaît des difficultés récurrentes, quels que soient la conjoncture et les efforts consentis, qui s'expliquent en particulier par les conditions de travail dans ce secteur et son image dans l'opinion. De ce point de vue, il appartient aux professions qui souffrent de la désaffection des jeunes de contribuer à la revalorisation de leur image en proposant des conditions de travail, de rémunération et des perspectives de carrière suffisamment attrayantes.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Armand Martin](#)

Circonscription : Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17068

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3110

Réponse publiée le : 25 août 2003, page 6708